



Jeudi 16 octobre 2014

La convention de gestion de l'Unité d'Hébergement d'Urgence de la Ville de Marseille

La convention de gestion de l'Unité d'Hébergement d'Urgence de la Ville de Marseille (site Madrague-Ville et site Saint-Louis) arrivant à expiration le 31 octobre 2014, l'Etat et la Ville de Marseille ont conjointement lancé un appel à concurrence pour désigner le futur gestionnaire.

Les offres reçues ont été analysées par l'Etat et la Ville de Marseille sur le fondement de critères préalablement définis. Deux réunions d'audition et de négociation avec chacun des candidats ont également été organisées par l'Etat et la Ville de Marseille.

L'Etat et la Ville de Marseille ont conclu que la proposition de la Fondation de l'Armée du Salut n'était pas satisfaisante et que celle de l'Association de Médiation Sociale répondait mieux aux besoins des hébergés.